

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :           **M. PIERRE FORTIN**, président  
  **M. MICHEL GERMAIN**, commissaire  
  **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER**, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE LA RUE JACQUES-CARTIER À GATINEAU**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 2 octobre - 19 h  
Centre Communautaire Tétreau  
361, boulevard de Lucerne  
Gatineau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 2 OCTOBRE 2012 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR .....</b>	<b>1</b>
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS :</b>	
M. ROGER LACHAPELLE .....	2
Mme MARIELLE LEBLANC .....	7
M. ANDRÉ MANTHA.....	11
M. CHARLES MASSE.....	21
M. GAÉTAN PROVENCHER .....	26
M. ANDRÉ MANTHA.....	31
M. MARIO GENDRON .....	40
<b>QUESTIONS DE LA COMMISSION .....</b>	<b>42</b>
MOT DU PRÉSIDENT .....	45
<b>AJOURNEMENT</b>	

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. PIERRE FORTIN, président :

5  
Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier* par la Ville de Gatineau. Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a de nouveaux documents à déposer.

### M. ALAIN RENAUD :

10  
Effectivement, Monsieur le président, on a déposé auprès de madame Poliquin, la lettre du 12 septembre à laquelle a fait référence madame Nault, du ministère de l'Environnement, et puis on a également déposé les grilles d'usage qui avaient été demandées par monsieur Germain.

### LE PRÉSIDENT :

15  
O.K. Du côté des personnes-ressources, ça va? MDDEP, O.K.? Merci beaucoup. Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser des questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Poliquin.

20  
Avant d'appeler les intervenants, je tiens à vous rappeler les règles de procédure : d'éviter les préambules, deux questions par intervenant, toutes les questions sont adressées au président et aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

25  
Maintenant, je vais appeler les personnes qui se sont inscrites hier et après-midi et qui n'ont pu poser leur question. Giorgio Vecco? Non? Donc, là, étant donné que c'est notre dernière séance, probablement que monsieur Vecco ne pourra pas revenir. Monsieur François Auger? Pas ici. Monsieur Jacques Fournier? Stéphane Demers? Monsieur Papineau? Monsieur Provencher?

30  
Est-ce qu'il y a, Madame Poliquin, Monsieur Corcoran, d'autres citoyens qui se sont inscrits au registre? Merci.

35  
Alors, j'inviterais monsieur Roger Lachapelle.

### M. ROGER LACHAPELLE :

40  
Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

45

**M. ROGER LACHAPELLE :**

Alors, deux questions. La première, j'aimerais qu'on m'informe sur le transport en commun, parce qu'à la Ville de Gatineau, c'est un des items qui est fortement recommandé. D'ailleurs, tous les projets qu'on fait, on nous parle que de transport en commun. Même, il y a un règlement, on pourrait dire, « antistationnement ».

50

Alors, là, le projet de la rue Jacques-Cartier, évidemment, il est fait – je pense que ça a été établi – pour attirer beaucoup de gens, soit les locaux ou des touristes, et les grandes activités du parc de La Baie. Alors, je ne peux pas croire qu'on n'aura pas un service d'autobus adéquat pour desservir ça. Puis même durant l'année, les gens qui partent de partout peuvent pendre l'autobus pour venir au parc ou venir sur le bord de la rue Jacques-Cartier, comme il se fait à Ottawa pour aller sur le marché By et tout ça.

55

Alors, ma question est : est-ce que la Ville a vraiment planifié un système de transport en commun adéquat pour tout ce secteur-là, aussi pour desservir les condos en hauteur qui va y avoir?

60

**LE PRÉSIDENT :**

C'est après-midi, on a répondu un peu à la question, mais pouvez-vous reprendre?

65

**M. ALAIN RENAUD :**

Oui. Essentiellement, les démarches ont été entreprises auprès de la STO, la Société de transport en commun de l'Outaouais et, essentiellement, ils n'ont pas de desserte actuelle sur la rue Saint-Louis et n'ont pas l'intention d'en desservir dans le futur ou du moins dans un futur proche.

70

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a une bonne portion de la rue Jacques-Cartier qui est une aire naturelle, donc il n'y a pas de résidence dans cette portion-là. Et outre le transit, il n'y a pas de clientèle intéressante à desservir. Il y a quelques résidences qui pourraient bénéficier du transport en commun, mais ça ne représente pas un marché suffisant pour établir une ligne officielle le long de cette rue-là.

75

80

**M. ROGER LACHAPELLE :**

85 Je peux-tu juste terminer cette question-là? Parce qu'en fait, s'il n'y a pas rien de prévu pour le transport en commun, ça veut dire qu'il va venir des mille autos, lors des grandes activités. Alors, où allez-vous les stationner?

**M. ALAIN RENAUD :**

90 Je complète, puis effectivement vous avez un bon point, Monsieur Lachapelle. Essentiellement, lors des grandes activités, la STO est mise à profit en fonction des différents stationnements incitatifs qui sont à proximité du site et la Ville, en partenariat avec la STO, offre du transport en commun souvent gratuitement pour les grandes activités comme, entre autres, le Festival des montgolfières.

**LE PRÉSIDENT :**

100 C'est-à-dire un circuit...?

**M. ALAIN RENAUD :**

105 Il y a un circuit à proximité qui amène les gens directement sur le site.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les grands événements.

**M. ALAIN RENAUD :**

110 Un système de navette, essentiellement, qui est mis en place.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

115 Alors, ça répond à cette question-là. La dernière, je voudrais juste poser encore une question pour les gens de la Ville – je ne sais pas de quel côté, là, mais ici, là, comme ça a été proposé à quelques occasions...

**LE PRÉSIDENT :**

120 Essayez de parler dans le micro.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

125 Comme ça a été proposé à quelques occasions, si la rue à partir d'à peu près, je dirais, du  
centre du projet, passait à l'arrière, ici, puis venait se raccorder avec le grand boulevard, ici, qui  
va complètement jusqu'au nord de la ville, ça serait beaucoup plus logique que de s'en venir ici  
130 puis avoir deux intersections tout près comme ça. Alors, je fais juste me demander si les gens de  
la Ville l'ont considéré ou vont le reconsidérer?

**LE PRÉSIDENT :**

135 On l'a répondu aussi, cet après-midi, mais brièvement, Monsieur Renaud? Cet après-midi,  
la même question a été soulevée.

**M. ALAIN RENAUD :**

140 Essentiellement, juste pour remettre en considération cet élément-là, c'est que la Ville a  
étudié différents scénarios et le scénario optimal a été celui qui est maintenant déposé,  
essentiellement, et qu'on étudie actuellement et qui est l'objet de la présente audience.

145 Le rabattement de la rue que vous proposez, en face de l'artère qui est la rue de la Cité,  
serait non cohérent avec les représentations citoyennes qui ont été faites jusqu'à date, à savoir,  
d'éviter du transit, et cetera. On viendrait faire déboucher la rue Jacques-Cartier face à une artère  
potentiellement avec deux voies de circulation dans chaque direction. Ça fait deux poids, deux  
mesures par rapport à ce que les gens demandent en termes d'éviter d'amener du trafic très  
important sur la rue Jacques-Cartier versus la quiétude qui est nécessaire sur le secteur.

**LE PRÉSIDENT :**

150 Merci. Mais en avez-vous une troisième, vu qu'on n'a pas beaucoup de... Une troisième  
question, en avez-vous une? Allez-y.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

155 J'étais pour aller me réenregistrer.

**LE PRÉSIDENT :**

160 Non, non, on a juste deux citoyens, on va déroger un peu à notre règle, mais avant, le  
promoteur n'avait pas terminé de répondre, c'est ça?

165 **M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Juste un ajout qu'on aurait peut-être dû faire cet après-midi, mais si la réflexion fait du chemin, l'argument mérite d'être amené.

170 Il y a quand même des raisons pourquoi, même dans les études préliminaires d'options, on s'est tenu rigoureusement à se rapprocher le plus possible du chemin existant. Vous avez fait un effort louable d'éviter de faire le procès du parc La Baie, mais il ne faut pas oublier que tout rabattement au travers du parc, inévitablement, ça devient des architectures de routes sur site d'enfouissement sanitaire ou sur dépôt de matériaux secs, où la Ville n'est pas nécessairement propriétaire. Puis là, ça ne serait pas des petites expropriations, ça serait acheter Thibault Démolition au complet. En tout cas, il y a des contraintes techniques majeures. Je ne veux pas paraître de mauvaise foi, s'il faut le considérer, on le fera, mais il y a un réquisitoire complet qui doit être fait, là. Ce n'est pas une petite affaire, renégocier ça.

180 **M. ROGER LACHAPELLE :**

Est-ce que je peux répondre à monsieur Tremblay?

**LE PRÉSIDENT :**

185 Un instant. Monsieur Renaud, vous voulez...

**M. ALAIN RENAUD :**

190 Et d'ailleurs, je complète sur ça puis on vous laissera poursuivre, c'est la raison pour laquelle la Promenade des Draveurs, initialement prévue à l'intérieur des terres dans le concept d'origine – là, on remonte au milieu des années 90 – a été abandonnée.

**LE PRÉSIDENT :**

195 O.K. Mais là, vous posez des questions, Monsieur Lachapelle, c'est pour s'informer. Puis après ça, vous allez venir nous dire, le 30 octobre, comment ça aurait pu...

**M. ROGER LACHAPELLE :**

200 Oui, d'accord. Sauf que pour m'informer, je voulais juste suivre le commentaire de monsieur Tremblay, c'est que, où moi je viens de vous proposer, il n'y a zéro contamination, garanti 100 %. Sur mes terrains, il y a zéro contamination puis en arrière des terrains où j'ai dit que ça devrait passer à l'arrière, là, je ne suis pas sûr à 100 %, mais à 90 %.

Alors, mais sur mes terrains, tout ça, c'est le plus beau terrain qu'il y a dans le parc de La Baie, en fait, parce que c'est le seul qui n'a pas été enfoui avec des déchets. Troisième question?

**LE PRÉSIDENT :**

210

Vous continuez à vous adresser au président.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

215

Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

220

Oui?

**M. ROGER LACHAPELLE :**

225

Troisième question, la dernière : est-ce que vous êtes certains que le budget va vous permettre de faire le projet dans son entier, puis qu'on ne se ramassera pas avec, comme le cas est présentement avec le Rapibus, où on a commencé avec un parcours de, mettons, 7 km, puis on est arrêté à 4 parce qu'on n'avait plus d'argent?

230

Alors, si le projet, parce que moi j'ai entendu des ouï-dire à l'effet que tout le secteur est, ce n'était pas prioritaire dans le cas présent ou ce que l'on discute actuellement, ça serait plutôt, on fait le bout ouest, une partie peut-être, mettons 50 % du projet, c'est là que les efforts vont être déployés le plus, c'est là que « la grosse argent » a besoin d'être mis, parce que le secteur est, comme ça a été dit, ce n'est pas là que c'est le plus dispendieux. Alors, ma question c'est : est-ce qu'on est certain qu'on va faire 100 % de ce projet-là, à cette étape-ci?

235

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

**M. ALAIN RENAUD :**

240

245

La Ville a toujours confiance qu'on va réaliser le projet à l'intérieur des coûts. C'est certain qu'il reste des plans et devis définitifs à compléter, il reste un raffinement dans le cadre du projet, il reste les analyses de valeur à mettre, puis qu'on va d'ailleurs déposer, les analyses de risque également. Je comprends les appréhensions par rapport à ce qui a été vécu dans la région avec le projet du Rapibus, entre autres, mais la Ville est maître d'œuvre dans le cadre du projet, alors qu'elle ne l'était pas dans le dossier du Rapibus. À cet égard-là, je crois que les mesures seront



prises, de la part de la Ville, pour assurer de respecter les budgets ou, du moins, de les demeurer dans un cadre financier qui est acceptable.

250 **M. ROGER LACHAPELLE :**

Mais si le projet dépasse le budget, est-ce que vous allez le couper dans la partie la plus importante?

255 **M. ALAIN RENAUD :**

260 Ce raffinement-là n'a pas encore fait l'objet de discussions à l'interne. Il y a, dans le cadre de l'analyse de valeur, différents éléments qui ont été abordés, par contre, une fois que les plans et devis définitifs auront été complétés, on sera en mesure de faire les distinctions à savoir qu'est-ce qui est prioritaire, qu'est-ce qui ne l'est pas, et au-delà de ça, il y a toujours un budget qui peut être augmenté également.

**M. ROGER LACHAPELLE :**

265 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lachapelle. J'inviterais madame Marielle Leblanc. Bonsoir!

270

**Mme MARIELLE LEBLANC :**

275 Bonsoir! Moi, je vais revenir sur les tours à condos, hier, que vous avez parlé. C'est parce que ma question se pose comme suit : on a parlé de la densité automobile, des camions sur la rue Jacques-Cartier, de la venue des tours à condos qui seront de quatre, de 10 étages, que juste la population qui va occuper ces tours va être deux fois et même plus que le nombre d'habitants qui restent sur la rue Jacques-Cartier. Comment la Ville peut accepter ce concept, même si ça ne convient pas à l'environnement? Car nous sommes toutes des maisons unifamiliales ou un duplex d'un ou deux étages ou plus. Démographiquement, le paysage et le cachet de la rue Jacques-Cartier, qui est patrimoine à une certaine partie, va être dévisagé. Comment la Ville envisage cette venue-là?

280

**LE PRÉSIDENT :**

285 Mais il faut toujours relier la question au réaménagement de la rue Jacques-Cartier.

**Mme MARIELLE LEBLANC :**

290 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

295 Mais quand même, est-ce que vous avez considéré ces tours à condos là? Est-ce que ça va influencer? Est-ce que le fait de réaménager la rue Jacques-Cartier va influencer le développement?

**M. ALAIN RENAUD :**

300 On n'a pas considéré les deux projets en parallèle. D'ailleurs, vous l'avez bien mentionné, Monsieur le président, le projet de réaménagement correspond au réaménagement de la chaussée, la portion arrière, les aménagements nautiques, et cetera, la mise en valeur du secteur. Tout ce qui peut advenir en termes de développement domiciliaire, que ça soit des tours d'habitation ou de nouvelles installations commerciales ou autres, fait partie des aménagements  
305 de zonage et la règlementation l'englobe à l'intérieur de la Municipalité. On n'a pas pris soin de commencer à étudier en détail si tel projet vient se greffer ou ne vient pas se greffer, le but primaire était de réaménager le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier.

**LE PRÉSIDENT :**

310 Monsieur Germain?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

315 Oui, dans cette veine-là, actuellement sur la rue Jacques-Cartier, on voit que c'est une extension de, bien c'était Pointe Gatineau et c'est une rue relativement vieille qui doit avoir, quoi, 150 ans, est-ce qu'il y a des résidences... c'est quoi le statut des résidences qui sont là? Est-ce qu'il y a des établissements qui sont à statut patrimonial le long de la rue? Est-ce qu'il y a du statut patrimonial dans les bâtiments?

**M. YVON DALLAIRE :**

320 En fait, les bâtiments n'ont pas un statut spécifique; ce qui a un statut, c'est le site du patrimoine pour l'ensemble des bâtiments qui sont compris dans la zone.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

325 O.K.

**M. YVON DALLAIRE :**

330 C'est par l'entremise du site du patrimoine qu'ils ont des critères à respecter, mais il n'y a pas de monument historique en soi, il n'y a pas de statut spécifique à chacun des bâtiments par rapport à la réglementation.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

335 O.K. Alors, compte tenu du zonage, ça veut dire qu'une résidence qui est là pourrait se faire acquérir, se faire démolir et il pourrait se reconstruire une autre résidence ou il pourrait se construire un peu plus de densité?

**M. YVON DALLAIRE :**

340 En fait, dans la partie qui est dans le site du patrimoine en tant que tel, s'il y a des interventions qui sont faites, elles doivent respecter les critères du règlement. Donc, s'il y a une densité plus grande, il va falloir que ce soit en accord avec le règlement sur le site du patrimoine.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

345 Sur l'urbanisme, c'est ça. Mais est-ce qu'il y a des contraintes particulières dans ce secteur-là? Parce que là, madame parlait de constructions de condos, donc est-ce que ça pourrait être quelque chose qui se généraliserait le long de la rue?

**M. YVON DALLAIRE :**

355 Bien, en fait, le projet dont on parle, je crois que c'est la partie est de l'ensemble, donc le projet qui va être déposé va être soumis à l'étude, mais à savoir s'il concorde avec le zonage, aussi avec les prescriptions de densité du schéma d'aménagement – c'est tout en lien, tout ça –, il va falloir étudier le projet qui va être déposé au centre de services à cet effet-là.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

360 Parce que tout à l'heure, j'ai vu le document rapidement, le document que monsieur Tremblay nous a apporté concernant le zonage, j'ai cru voir qu'il y avait des possibilités de quatre à huit logements, donc ça serait, le maximum, ça serait un édifice de huit logements? Parce que je l'ai vu vite tout à l'heure.

**M. YVON DALLAIRE :**

Nombre de logements ou nombre d'étages?

370 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Ça, je ne me souviens pas. Est-ce que c'était inscrit quatre à huit logements, Karim, ou quatre à huit étages?

375 **M. STÉPHANE DROLET :**

Le nombre d'étages, quatre à huit étages dans une zone.

380 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est le nombre d'étages? Parce que j'ai vu très rapidement tout à l'heure. Donc, ça pourrait être jusqu'à des huit étages qui pourraient être construits dans la partie est?

385 **M. STÉPHANE DROLET :**

Dans cette partie-là, on est à l'extérieur du site du patrimoine.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

390 C'est ça. Donc, à l'extérieur du site patrimonial, mais dans le site patrimonial, il y a beaucoup plus de contraintes. C'est ce qu'on doit retenir.

**M. STÉPHANE DROLET :**

395 Oui.

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

400 Très bien, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une autre question?

405 **Mme MARIELLE LEBLANC :**

Non, je n'ai pas d'autre question.

410

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas d'autre question, non?

415

**Mme MARIELLE LEBLANC :**

Vous avez quasiment tout répondu aux questions, hier.

**LE PRÉSIDENT :**

420

Bon, bien, tant mieux. On est là pour ça. Est-ce qu'il y a un autre citoyen qui est inscrit au registre? Monsieur Mantha. Vous étiez prêt à céder votre place... Monsieur Mantha, bonsoir!

**M. ANDRÉ MANTHA :**

425

Monsieur le président, je voudrais avoir une information sur la partie est, extrême est. Je voudrais savoir...

**LE PRÉSIDENT :**

430

Est-ce qu'on pourrait la projeter, s'il vous plaît? Oui?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

435

On a la rue, je voudrais savoir la largeur totale qu'auraient les aménagements. La rue, les 26 cases de stationnement parallèle, la piste cyclable et le poste d'observation; quelle serait la largeur? 60, 50 pieds? Je veux le savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

440

Vous avez une figure de ça?

**M. ALAIN RENAUD :**

445

Oui, effectivement, mais on a un problème d'affichage, là.

**LE PRÉSIDENT :**

450

Nous avons les techniciens de l'image qui vont faire apparaître cette image. O.K., ça va. Parce que nous, ce que vous voyez à l'écran, nous, on l'a en écran géant en avant. Dans le fond, vous avez une image de profil, là.

**M. ALAIN RENAUD :**

455 Est-ce que c'est celle-là que vous vouliez? Est-ce que c'est cette coupe-là que vous souhaitiez avoir?

**LE PRÉSIDENT :**

460 Est-ce que c'est celle-là dans le secteur est avec les cases de stationnement?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

465 Je voudrais voir le plan où est-ce qu'est la tour, le poste d'observation. Il n'y a pas grand-chose là. Je pourrais peut-être procéder à ma deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

470 Non, mais regardez, si j'ai bien compris votre première, c'est où il y a des stationnements dans le secteur est?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

475 Oui, c'est ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement là.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

480 On voit le poste d'observation, on voit les voitures perpendiculaires à la chaussée, la piste cyclable et la chaussée actuelle. Quelle est la largeur totale?

**M. ALAIN RENAUD :**

485  
490 Essentiellement, la chaussée va avoir 7,5 mètres de largeur pour les voies de circulation, 2,5 mètres de largeur pour les zones de stationnement, il y a une bande de pelouse ou d'aménagement entre la zone de stationnement et la piste cyclable de 2,5 mètres de largeur, la piste cyclable a 3,5 mètres de largeur et il faudrait qu'on fasse une coupe, ici, pour savoir exactement jusqu'à combien le belvédère se prolonge, ou la zone de l'observatoire.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

495 Ma deuxième question, c'est une constatation : il y a un débordement assez grand sur les terres humides et les plantes aquatiques. J'ai ici une photo, vous avez un débordement dans la zone, la terre humide et dans la rivière, sur les plantes aquatiques.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Donc, dans le fond, il s'agit de situer... situez-nous l'endroit où la chaussée et les pistes seront.

**M. ALAIN RENAUD :**

505 Essentiellement, ce qu'il faut comprendre là – puis je vais retourner à l'écran. Le belvédère qu'on voit ici, ça semble être une structure qui s'avance au-dessus de l'eau et c'est effectivement le cas. Par contre, c'est sur pilotis.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

510

Oui.

**M. ALAIN RENAUD :**

515

Je n'ai pas d'empiètement de construction à même la zone autre que les pilotis comme tels. Ce n'est pas comme si je construisais un amas de terre que je déplaçais dans la rivière ou dans la zone des grandes eaux.

**LE PRÉSIDENT :**

520

Vous vous adressez au président.

**M. ALAIN RENAUD :**

525

Excusez-moi. Vous avez raison.

**LE PRÉSIDENT :**

530

Vous aviez terminé?

**M. ALAIN RENAUD :**

535

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

540

O.K.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

545

Ma troisième question?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, on va se payer la traite un peu.

550

**M. ANDRÉ MANTHA :**

555

J'ai ici une photo, en avant, qui démontre les herbes et l'île Kettle, qui est la réserve faunique. Ici se trouve le passage des chevreuils qui traversent la rivière, parce que le niveau d'eau, l'élévation, est très bas. Ils traversent la rivière à cet endroit et vont dans les terres humides, traversent le bosquet, vont dans les terres Tecumseh, puis vont dans le parc La Baie. Moi, je voudrais savoir quelles seront les répercussions qu'aura un tel aménagement sur les chevreuils qui traversent la rivière à cet endroit et quelles seront les répercussions sur les canards et les grues qui fréquentent cet endroit?

560

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Là, vous, vous parlez toujours de la structure qui est sur pilotis à cet endroit-là?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

565

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

570

Vous parlez là où la structure sur pilotis est? Ou est proposée?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui.



575 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc?

580 **M. JEAN ROBERGE :**

Donc, la réponse est bien simple, on ne prévoit aucun impact notable sur la faune. Non, non, mais c'est parce que pour expliquer la situation...

585 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez au président.

**M. JEAN ROBERGE :**

590 Il n'y a pas d'augmentation de circulation de véhicules qui est prévue en fonction des aménagements, c'est-à-dire qu'on n'a aucun aménagement routier qui encouragerait l'augmentation des débits de circulation. Les portions de milieux humides qu'on va toucher dans ce secteur-là – mais encore là, je vous dis, ce n'est pas entièrement des milieux humides – c'est en bordure de la route existante. Donc, on n'est pas à attaquer le centre du milieu naturel qui  
595 serait favorisé par la faune.

De plus, le déménagement ou le déplacement des animaux, le chevreuil ente autres, ne sera pas affecté de quelque manière que ce soit, parce qu'on ne change pas les fonctions. Tout ce qu'on crée c'est une opportunité d'observation de la faune de la rivière sur un belvédère de  
600 dimension réduite.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Du côté de la faune, avez-vous un commentaire additionnel?

605 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Bien, hier soir, j'avais mentionné, j'avais parlé un petit peu du chevreuil. Moi, je ne crois pas qu'il y ait un enjeu par rapport au chevreuil dans le cadre de ce projet-là. Comme je le disais hier,  
610 essentiellement, ce projet-là concerne le corridor de la rue Jacques-Cartier, la rue elle-même et les lots adjacents. On ne touche pas, dans le cadre de ce projet-là, au milieu naturel qui est derrière. Et il y a beaucoup de milieux naturels aussi à proximité, comme je l'ai mentionné, il y a le parc du Lac-Leamy à l'ouest, il y a île Kettle en face, il y a le terrain de golf autour, le golf Tecumseh, il y a la baie McLaurin à l'est, donc il y a beaucoup d'habitats potentiels pour le  
615 chevreuil dans les environs.

620 L'impact, s'il y en a un, va être temporaire durant les travaux. Possiblement qu'il va y avoir du dérangement de quelques chevreuils, mais c'est des animaux qui sont relativement peu farouches en milieu urbain; quand ils sont dérangés, ils vont simplement se pousser de quelques mètres pour se mettre sous couvert et ils vont se cacher, il y a amplement de secteurs pour se cacher. Donc, moi, je ne vois pas d'enjeu du tout par rapport aux chevreuils.

**LE PRÉSIDENT :**

625 O.K.

**M. DANIEL TOUSSAINT :**

630 Le monsieur a aussi parlé des canards et des grues, je voudrais préciser que quand il parle de grues, c'est le grand héron probablement dont il veut parler. Les hérons?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Pardon?

635 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Quand vous parlez des grues, vous parlez des hérons, j'imagine?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

640 Oui.

**M. DANIEL TOUSSAINT :**

645 C'est ça, c'est qu'il y a beaucoup de hérons effectivement qui fréquentent le secteur.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

650 C'est une espèce d'oiseau – j'ai cherché sur internet dernièrement – j'en ai vu une ce matin, vous n'en voyez pas à la tonne, c'est un oiseau qui se nourrit des canetons.

**LE PRÉSIDENT :**

655 Mais vous vous adressez au président, Monsieur Mantha, toujours me regarder. C'est important de toujours s'adresser au président.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui. Je m'excuse.

660

**LE PRÉSIDENT :**

Vous aviez terminé, Monsieur Toussaint?

665

**M. DANIEL TOUSSAINT :**

Bien, dans le fond, c'est juste que j'aurais pu aussi enchaîner sur les oiseaux.

**LE PRÉSIDENT :**

670

Oui?

**M. DANIEL TOUSSAINT :**

675

Parce qu'il a aussi demandé quel impact que ça va avoir sur les oiseaux.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'ils vont être dérangés par le poste d'observation?

680

**M. DANIEL TOUSSAINT :**

Non. Parce que dans le cas particulier des hérons, ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a une très grosse héronnière, c'est une colonie de nidification des grands hérons, relativement près de la rue Jacques-Cartier. En fait, c'est au parc du Lac-Leamy qui est à, peut-être, deux ou trois kilomètres à l'ouest, puis les hérons qui nichent là – puis on ne parle pas de deux, trois, là, on parle de 70, 75 nids – pour s'alimenter, ils doivent se déplacer quand même assez loin et il y a beaucoup de hérons qui partent de l'ouest du parc Leamy puis qui vont s'alimenter dans le secteur de l'île Kettle et de la baie McLaurin à l'est.

685

690

Donc, c'est certain que les résidents qui restent le long de la rue Jacques-Cartier voient régulièrement des hérons passer au-dessus de leur tête, ça, c'est un fait, ils vont s'alimenter dans les milieux humides à proximité, ramènent la nourriture au nid, puis ils vont faire le va-et-vient, comme ça, plusieurs fois par jour. Donc oui, il y a beaucoup de hérons dans le secteur, c'est une espèce assez commune dans ce coin-là et, selon moi, de ce que je connais de leur habitat là-bas, ils sont plutôt de passage. Il y en a peut-être quelques-uns qui vont arrêter de s'alimenter

695

dans les marécages derrière les maisons, mais la majorité vont s'alimenter dans les marais soit sur l'île Kettle ou dans la baie de McLaurin, un peu plus à l'est.

700

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci. Monsieur Mantha?

705

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Mais qu'ils soient plutôt de passage, je n'y crois pas, parce que depuis mon enfance que j'en vois, mais ils sont plutôt plus rares.

710

**LE PRÉSIDENT :**

Vous viendrez nous le dire le 30 octobre. Avez-vous une autre question?

715

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui, oui, oui. Monsieur le président, la Municipalité veut permettre aux propriétaires de remblayer leur terrain dans les zones de grands courants. La Municipalité est-elle consciente des problèmes que pourrait amener un tel geste au point de vue responsabilité civile? Monsieur le président, est-ce que la Municipalité exécuterait des travaux qui obligerait les propriétaires à faire du remblai? Que les propriétaires, autrement dit, leur job fini, il faut qu'ils se relèvent?

720

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Renaud?

725

**M. ALAIN RENAUD :**

730

Les aménagements qui sont proposés, c'est certain qu'il peut y avoir un rehaussement, entre autres, on parle de la voie de desserte en arrière-lot. Par rapport à la rue Jacques-Cartier proprement dite, on va maintenir les élévations, pratiquement la même élévation existante. La raison est fort simple, c'est qu'on se doit de maintenir l'accès aux résidences en devanture, des trottoirs, et cetera, on ne peut pas se retrouver à être relevés de deux ou trois pieds par rapport à l'existant, c'est non réalisable.

735

Pour la portion arrière, on va devoir s'aménager en fonction des besoins du terrassement qui est actuel et il est possible qu'à certains endroits, il y ait des remblais qui soient nécessaires, d'où l'ouverture de la Ville à cet égard-là. Si le cas se présente, ça va devoir être encadré à ce

niveau-là. Ce n'est pas n'importe qui, qui va pouvoir le faire, de n'importe quelle façon, il va y avoir des règles à respecter à cet égard-là.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain.

745 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Oui, ma question s'adresse à la Ville. Concernant la récurrence des inondations, au point de vue historique, disons dans les dernières décennies, est-ce qu'on a des épisodes d'inondation, par exemple, que le niveau de la rivière des Outaouais a franchi, par exemple, l'assiette de la rue Jacques-Cartier et envahi les maisons? Dans les dernières décennies, est-ce qu'on a des épisodes comme ça?

750 **M. STÉPHANE DROLET :**

755 Je ne suis malheureusement pas un spécialiste, j'avoue que les résidents du quartier auraient les réponses beaucoup plus faciles que les miennes. De mémoire, en 1974 était la très grande inondation. Depuis les dernières années, il n'y a pas eu de grandes inondations de cette ampleur-là, 74 étant la plus grande inondation.

760 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

C'est ça, je me posais la question. C'est ce qu'on avait comme données, dans les dernières décennies. Je vous remercie.

765 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mantha, une dernière, parce que j'ai deux autres citoyens.

770 **M. ANDRÉ MANTHA :**

Oui, oui. J'en ai en masse, là. Monsieur le président, la Municipalité mentionne, dans la conclusion de son rapport d'impact, que la rue Jacques-Cartier sort de son axe qu'à un seul endroit. Pourtant, elle va exécuter... la rue Jacques-Cartier va sortir de son axe à quatre endroits; pourquoi qu'elle ne le mentionne pas dans son rapport d'impact?

775 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

**M. ALAIN RENAUD :**

780 C'est peut-être plus de la sémantique que d'autre chose, là. L'interprétation qu'on a, nous,  
de sortir de l'axe, essentiellement, c'est le rabattement qui se fait à l'intersection de la rue Saint-  
Louis à 90 degrés. Les déviations latérales qui se font dans le trajet de la section – on l'a  
d'ailleurs à l'écran –, on ne les considère pas comme étant sorties complètement de l'axe, là.  
785 C'est une déviation latérale seulement. On maintient l'orientation générale de la chaussée, alors  
qu'à l'intersection Saint-Louis, ce que l'on qualifie de sortir de l'axe, c'est vraiment un rabattement  
complet, on sort de l'emprise en entier à cet emplacement-là.

**LE PRÉSIDENT :**

790 O.K. Merci beaucoup.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

795 Bien, moi, je trouve ça curieux, parce que les égouts puis les services d'aqueduc vont être  
en dehors du pavé.

**LE PRÉSIDENT :**

800 Vous viendrez nous le dire.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Une autre question?

805 **LE PRÉSIDENT :**

Une dernière, puis les autres je vais en prendre autant, parce que vous êtes juste trois ce  
soir.

810 **M. ANDRÉ MANTHA :**

815 Oui, oui, on va faire ça vite. 50 % de la rue actuelle est déjà du remblai... 50 % de la  
largeur de la rue Jacques-Cartier est déjà du remblai. Autrefois, deux voitures avaient de la  
misère à se rencontrer. Le remblai et les constructions sur pilotis que la Municipalité veut  
accomplir sur les berges et le littoral pourraient favoriser la formation d'embâcles au printemps  
sur la rivière à certains endroits. Est-ce que la Municipalité est consciente de la situation? Parce  
que lorsqu'on dynamite le canal Rideau, l'embâcle est très gros.

**M. ALAIN RENAUD :**

820 Je n'ai pas l'information exacte, mais au niveau de certaines des questions qui ont été  
posées dans le cadre de l'étude environnementale et d'impact, pardon, c'est une question qui  
avait été soulevée et, de mémoire, l'impact des remblais à l'intérieur de la rivière est très faible et  
825 fait en sorte qu'on est à peine en delà du un demi pour cent d'impact sur le régime d'écoulement  
de la rivière. On pourra vous revenir avec la réponse exacte qui est présente dans le rapport  
d'étude, mais c'est une question spécifique qui avait été adressée, là.

**LE PRÉSIDENT :**

830 O.K. Madame Gauthier?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

835 Oui, nous nous demandions si vous avez évalué l'impact, sur l'érosion des berges, de la  
glace?

**M. JEAN ROBERGE :**

840 La réponse est oui, au même titre qu'on a évalué les enjeux ou les risques d'embâcles. La  
vitesse de courant, à l'endroit où les aménagements sont proposés, est très faible. On est dans  
une zone dont on dit les zones de grands courants, et cette terminologie-là, pour clarifier, est  
propre à la question des zones inondables. Mais dans les faits, on n'est pas dans une rive  
particulièrement sensible aux embâcles ni à l'arrachement de la pierre, principalement dû au fait  
845 qu'on est au confluent de la rivière Gatineau et des Outaouais et de l'île Kettle. La majorité du  
courant se fait du côté ontarien de la rivière, si on veut, et en plus, on a une exposition sud, ce qui  
fait qu'au printemps, la fonte des glaces se fait beaucoup plus rapidement sur la berge nord qui  
est la berge sur laquelle on va travailler.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

850 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

855 Merci beaucoup, Monsieur Mantha, vous pouvez vous réinscrire. Monsieur Charles Masse.

**M. CHARLES MASSE :**

Bonjour! Serait-il possible d'avoir la photo du plan ouest, si possible?

860

**LE PRÉSIDENT :**

Le plan ouest?

865

**M. CHARLES MASSE :**

Bien, la section ouest du projet.

870

**LE PRÉSIDENT :**

La section ouest. Celle-ci?

875

**M. CHARLES MASSE :**

Exactement, oui. Alors, ici, on voit qu'il y a beaucoup d'aménagement à l'arrière, alors...

880

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez prendre le pointeur au laser, sur la table.

885

**M. CHARLES MASSE :**

Ah, bien oui. Alors, on s'aperçoit ici qu'il y a beaucoup d'aménagements, que ce soit du stationnement ou autres, puis cette zone-là, si je ne m'abuse, c'est une zone qui est très fortement concentrée en HAP, selon – est-ce que je me trompe? – mais selon les études, en tout cas, ou ce que j'ai pu comprendre hier. Est-ce qu'en faisant tous ces travaux-là, est-ce que ça aide à ce que la pollution ici ne se propage pas vers les bâtiments ou vers les rivières? Autrement dit, est-ce que ces aménagements-là font un peu un élément de rétention de la pollution quelconque?

890

**LE PRÉSIDENT :**

On en a traité un petit peu hier, mais vous pouvez peut-être reprendre.

895

**M. JEAN ROBERGE :**

La contamination qu'on retrouve... Bon, je veux clarifier une chose. Oui, il y a de la contamination des sols puis oui, ce sont des contaminants qui sont relativement stables. Donc, les HAP comme les métaux ne sont pas des contaminants qui deviennent volatils. Donc, dans l'ensemble, les travaux d'excavation, parce que ça va commencer par des travaux d'excavation



900 quand on va être en train d'aménager l'espace de stationnement, le risque qu'on retrouve des fractions volatiles qui, elles, vont créer une migration par l'air sont très faibles.

905 Pour ce qui est des migrations, donc des éléments plus stables – les HAP, les métaux –, on peut voir effectivement une migration se faire par voie des eaux souterraines, mais l'objectif des travaux, c'est d'en arriver à un contrôle géotechnique, essentiellement. On n'a pas, il va y avoir de l'excavation pour l'installation du réseau de gestion des eaux de ruissellement, on avait mentionné hier que les tuyaux, donc, de captage des eaux de ruissellement à cet endroit-là vont être scellés, de manière à ne pas être envahis par un contaminant qui, potentiellement, pourrait s'infiltrer dans le réseau. Il va y avoir un traitement par bassin de sédimentation de ces eaux de ruissellement là avant qu'elles soient acheminées. Donc à ce niveau-là, le réseau de drainage ne contribuera en rien à la modification ou l'altération des conditions existantes.

910 C'est certain que si on doit descendre au roc, les matériaux qu'on va enlever vont être examinés, et s'ils sont contaminés, ils vont être envoyés hors site. Mais pour atteindre le niveau de compaction et une base de fondation acceptable pour le stationnement, ça va être en fonction des critères géotechniques. Puis essentiellement, donc, il y a très peu de probabilités qu'on se retrouve à créer une barrière qui soit étanche pour les eaux souterraines. Mais inversement, il n'y a rien non plus qui va contribuer à empirer la situation.

920 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Masse?

925 **M. CHARLES MASSE :**

930 Merci. Est-ce qu'on peut aller à la photo est du projet? Bien, disons central-ouest, parce que je ne sais pas... O.K. Les terrains qui nous concernent, nous – et là, je parle aussi à la Ville – les terrains à partir d'ici, bien surtout ici, et qui s'en vont jusque vers à peu près la pointe de Saint-Louis – exactement, tout ça, ici –, est-ce que la Ville a très bien informé la commission qu'il y a de très gros projets résidentiels? Puis je suis un petit peu surpris qu'on était assez vagues au niveau de l'étagé, étant donné qu'il y a une résolution qui s'est signée il y a trois ans nous permettant d'augmenter notre étagé à 10 étages.

935 Donc, il y a beaucoup d'investissement qui a été fait au niveau des études et au niveau des... bien, des études de toutes sortes. Puis il y a de la planification qui a été faite avec la Ville – j'ai moi-même rencontré monsieur Drolet à ce niveau-là, il y a une année et demie – et je veux bien m'assurer que la commission soit très au fait qu'il y a près de 600... bien nous, c'est un projet de 200 quelques unités, et il y en a un qui est plus à l'est, qui peut recevoir, selon le zonage, près de 400 et quelques unités, puis je voudrais bien, parce que je suis un peu surpris qu'il n'y ait aucun document dans les multitudes de documents que j'ai lus, je voudrais m'assurer,

est-ce que la commission est bien au fait et est-ce que la Ville les a bien informés qu'il y a des projets résidentiels, respectant le zonage, de plus de 600 quelques unités qui vont altérer le trafic, qui vont faire en sorte qu'une rue en face, nécessairement...

945 **LE PRÉSIDENT :**

Votre question, on l'a très bien compris, là.

**M. CHARLES MASSE :**

950

Bien, la question c'est : est-ce que vous êtes au fait de ça? Est-ce qu'on a documenté, parce que je crois que l'audience, c'est important, au niveau de l'environnement, c'est pour les citoyens actuels et futurs. Alors, est-ce que la commission a tous ces éléments-là en main afin de bien juger les décisions qu'elle va prendre, notamment le trafic, notamment la rue qui devrait, à notre goût, être en arrière-lot dans la portion est? Est-ce que vous êtes au fait de ça?

955

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais dans vos questions, c'est parce que vous donnez beaucoup de commentaires. Vous allez venir donner vos commentaires le 30 octobre, puis là, à ce moment-là, on va pouvoir échanger ensemble.

960

**M. CHARLES MASSE :**

D'accord.

965

**LE PRÉSIDENT :**

Ce soir, c'est les questions.

970

**M. CHARLES MASSE :**

O.K., pour la simplifier...

975

**LE PRÉSIDENT :**

Non, je l'ai comprise. Ne répétez-la pas. Le sujet a été abordé aujourd'hui, monsieur Lachapelle est venu nous présenter, on a posé des questions à la Ville, on a posé des questions au promoteur. La commission, elle se sent en parfaite information avec les réponses qui ont été données.

980

**M. CHARLES MASSE :**

Ah oui? Est-ce que je pourrais avoir les réponses?

985

**LE PRÉSIDENT :**

Les réponses qu'on a données cet après-midi?

990

**M. CHARLES MASSE :**

Bien, autrement dit, vous dites... O.K., c'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

995

Regardez, vous pouvez relire les transcriptions. Là, on ne les a pas, mais d'ici une semaine, toutes les explications concernant les lots...

**M. CHARLES MASSE :**

1000

Concernant le zonage, la densité par hectare, le nombre de projets résidentiels possibles et déjà présentés à la Ville, la commission est au courant de tout ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1005

Notamment, le projet de monsieur Lachapelle qui est ici ce soir.

**M. CHARLES MASSE :**

1010

O.K., oui. Je suis un peu surpris parce qu'il y a des plans qui ont été présentés, puis je suis un petit peu surpris qu'on ne semble pas être au fait de ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1015

Vous viendrez nous le dire. Vous viendrez nous le dire le 30 octobre.

**M. CHARLES MASSE :**

1020

C'est bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 O.K.? Monsieur Provencher.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1030 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir!

1035 **M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1040 Cet après-midi, on a discuté, il y a eu des questions concernant la circulation, l'augmentation de circulation. Encore ce soir, monsieur Massé a parlé qu'avec les projets qui s'en viennent, il va y avoir encore beaucoup plus de circulation. Quand j'ai parlé de la problématique de l'intersection ouest, c'est-à-dire entre Jacques-Cartier et Gréber, juste au nord du pont Lady Aberdeen, on me confirmait, on a dit qu'il y a eu des travaux qui ont été faits sur l'îlot central sur Gréber, pour qu'en venant du nord, on puisse tourner à gauche sur Jacques-Cartier.

**LE PRÉSIDENT :**

1045 Est-ce qu'on peut voir la carte, s'il vous plaît?

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1050 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Vous pouvez utiliser le pointeur aussi.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1060 Je ne regarderai pas dedans, là. Ici, là, on va pouvoir descendre du nord, tourner à gauche pour venir emprunter Jacques-Cartier, si j'ai bien compris cet après-midi.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1065 Ce projet-là, est-ce que la documentation de ça pourrait être déposée à la commission?  
Parce qu'on a parlé de la problématique, ici... oui, je suis d'accord que c'est peut-être le futur  
projet pour régler le problème de ce côté-ci, aux vélos, mais là, ce qui vient de se rajouter c'est  
ça, là. On vient de rajouter de la circulation à cette intersection-là. Donc, on vient d'augmenter la  
1070 circulation sur Jacques-Cartier et on vient d'augmenter la problématique pour les piétons et  
cyclistes à cet endroit-là. Puis moi, si vous ne pouvez pas avoir la documentation, je vais faire  
une demande officielle d'accès à l'information, en passant par la loi à Québec, et non pas par le  
site de la Ville de Gatineau.

**LE PRÉSIDENT :**

1075 O.K. Donc, on a compris votre question. Est-ce que vous avez une information  
additionnelle?

**M. ALAIN RENAUD :**

1080 Je ne sais pas ce qu'on va avoir comme information, les travaux sont exécutés.  
Essentiellement, on peut fournir le coût des travaux, on peut fournir le design qui a été mis en  
place, mais autre que ça, je ne sais pas qu'est-ce qu'on a besoin qu'on fournisse.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1085 Peut-être que ça simplifierait, est-ce que vous avez des statistiques concernant les  
accidents qui ont eu lieu à l'intersection de la rue Jacques-Cartier et Gréber et également  
1090 Jacques-Cartier et Saint-Louis, s'il vous plaît?

**M. ALAIN RENAUD :**

1095 Absolument. Ces informations-là, on va devoir les répertorier, c'est dans des banques de  
données, je ne suis pas certain qu'on est en mesure de les fournir dans un délai d'une journée,  
mais on va aller sortir l'information, c'est pas un problème.

1100 Et pour ajouter, la modification qui a été faite à l'intersection pour assurer ou permettre, du  
moins, le virage du côté est à partir du nord, est je crois réglementée en termes d'heures, là. Ce  
n'est pas pendant les périodes de pointe, c'est pendant les périodes hors pointe. Ça, on pourra le  
confirmer également à cet égard-là, et ces travaux-là résultent d'une étude par rapport aux  
accidents qui ont été causés à cette intersection-là et la problématique a été adressée via cette  
intervention-là.

1105

**LE PRÉSIDENT :**

Puis dans les mesures de débit journalier moyen, est-ce que vous allez tenir compte de ces aménagements-là? Est-ce que ça va favoriser? Parce qu'il faut savoir si ça va favoriser ou non l'accès à la rue Jacques-Cartier.

1110

**M. ALAIN RENAUD :**

C'est certain qu'on facilite l'accès, qui était autrefois difficile, mais qui était déjà présent, de mémoire – puis ça, on pourra le confirmer, si je n'erre pas sur cette réponse-là –, mais au niveau des débits comme tels, on pourrait tenter de fournir l'information qui est disponible à cet égard-là.

1115

**LE PRÉSIDENT :**

O.K Une autre question, Monsieur Provencher?

1120

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

Juste un petit complément, là. Si effectivement il y a eu une étude de dangerosité ou d'accidentologie, ça serait peut-être intéressant de l'avoir.

1125

Ma deuxième question, c'était justement – vous parliez d'avoir des chiffres – moi, j'aimerais savoir si le promoteur va installer à chaque extrémité de la rue Jacques-Cartier des compteurs cyclistes par boucle magnétique, au moins, strict minimum, à la partie est, parce que la partie ouest, je suis d'accord que c'est peut-être un autre projet, mais il devrait avoir, parce qu'on a beaucoup de difficulté à faire comprendre à la Ville de Gatineau d'installer des compteurs cyclistes, alors que tout le monde le fait.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous l'intention d'installer des compteurs cyclistes?

1135

**M. ALAIN RENAUD :**

Ce n'était pas prévu dans le cadre du projet à cette étape-ci, on pourra vérifier auprès de nos gens à la circulation, qui sont l'entité responsable à cet égard-là, et on va leur en faire la demande.

1140

1145

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis présentement, avez-vous une idée du débit des cyclistes qui passent là présentement?

1150

**M. ALAIN RENAUD :**

Je n'ai pas l'information disponible, on pourra vérifier ce qu'on a comme données à cet égard-là.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Du côté de la Ville, il me semblait qu'on devait avoir une information concernant le comité des cyclistes, est-ce que vous avez cette information-là?

1160

**M. YVON DALLAIRE :**

Oui, en fait, j'ai réussi à parler à une personne, in extremis, qui était dans un des comités pour le travail de ça. En fait, le comité qui avait été fait, le comité auquel Monsieur Provencher a participé, c'était un comité de développement et de circulation et de sécurité pour les vélos et tout ça, et on discutait des enjeux et des plans de circulation et sécurité. Suite à ça, il y a eu une autre façon de procéder, qui est encore un comité, sauf que c'était non pas avec les citoyens, mais avec les représentants des associations de vélos, Association Vélo Outaouais, Vélo-Services... donc, ça s'est fait, il y a eu d'autres rencontres qui se sont faites, mais avec les représentants. Donc, c'est peut-être ça qui explique que monsieur n'avait pas été mis au courant des autres rencontres qui ont eu lieu. Donc, ce qu'on me mentionne, c'est de faire des représentations auprès des représentants des associations pour...

1165

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Mais au début, est-ce que c'était avec les citoyens?

1175

**M. YVON DALLAIRE :**

Bien, ce que j'en sais, c'est qu'il y avait des citoyens au début, oui, mais il y avait plusieurs, les services de police, les services des loisirs et plusieurs intervenants qui étaient au sein de...

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Puis qu'est-ce qui a fait en sorte que vous avez retenu des organismes?

1185

**M. YVON DALLAIRE :**

1190 En fait, c'est ça. Après, là, ça s'est canalisé un peu plus vers les organismes pour pouvoir travailler spécifiquement des actions sur le terrain, avec le service des loisirs et la planification du service de l'urbanisme. C'est ce que j'ai comme information pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

1195 C'est la réponse de cet après-midi.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1200 Oui, oui, oui. Oui, mais moi, j'avais posé la question à Action Vélo Outaouais, puis ils n'ont pas été contactés depuis un an, un an et demi.

**LE PRÉSIDENT :**

1205 Vélo Outaouais, est-ce que d'après vous...

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

C'est une des organisations, je faisais partie de cette organisation-là.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que vous pouvez vérifier s'il était membre, Vélo Outaouais?

**M. YVON DALLAIRE :**

1215 Bien, on m'avait dit que l'association Vélo Outaouais avait été rencontrée en 2012, effectivement. J'ai pas le calendrier des rencontres qui ont été faites, mais je peux vérifier et valider exactement les...

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous pourriez le déposer à la commission, ce calendrier-là?

**M. YVON DALLAIRE :**

1225 Bien, effectivement, il n'y a pas de calendrier qui a été fait spécifiquement. Je peux retracer des dates de rencontres.



**LE PRÉSIDENT :**

1230 Peut-être juste retracer des dates pour que monsieur Provencher, vous fassiez un croisement de l'information pour venir nous parler, le 30 octobre.

**M. GAÉTAN PROVENCHER :**

1235 C'est beau, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Avez-vous une autre question? Ça va, Monsieur Provencher? O.K. Donc, j'inviterais Monsieur Mantha. Bonsoir!

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1245 Bonsoir! En ce moment, on a un système qui nous dessert en électricité, un système aérien. C'est vrai qu'il est délabré, il est mal entretenu, il y a de la négligence, mais il est fiable. Même en cas d'inondation, d'inondation majeure à la partie est, même de l'eau par-dessus le chemin, et tout ça, on a de l'électricité.

1250 La Municipalité procèdera à l'enfouissement de tous les services d'utilité publique et, entre autres, les installations électriques. Monsieur le président, est-ce que la Municipalité est consciente que la *Loi sur la qualité de l'environnement* interdit tout branchement résidentiel dans une zone de grands courants? Cela mettra-t-il peut-être la sécurité des gens en danger?

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Monsieur Renaud?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1260 Quelles seront aussi les responsabilités de la Ville au point de vue de nous fournir de l'électricité, et les dommages matériels et corporels que ce cela pourrait peut-être nous fournir?

**LE PRÉSIDENT :**

1265 On va commencer par la première concernant l'enfouissement des câbles.

**M. ALAIN RENAUD :**

1270 Concernant l'enfouissement, essentiellement, des rencontres ont été faites avec Hydro-  
Québec qui est l'intervenant primaire qui représente l'ensemble des utilités publiques, parce  
qu'on s'entend bien pour dire qu'on parle d'enfouissement de l'ensemble des utilités publiques, à  
1275 savoir Bell, Télécâble, Hydro, Telus et puis Hydro-Québec, bien entendu. Donc, Hydro-Québec  
agit en tant que... il y a un terme qui m'échappe, mais en tant que... Non, ce n'est pas maître  
d'œuvre, mais ça va me revenir. Désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Consultant?

**M. ALAIN RENAUD :**

1285 Coordonnateur global, disons.

**LE PRÉSIDENT :**

Coordonnateur?

**M. ALAIN RENAUD :**

1290 Oui, c'est parfait. Et puis essentiellement sur cette base-là, les démarches ont été  
entreprises avec le projet, des études d'avant-projet ont été réalisées et la Ville a été sensibilisée  
aux différentes problématiques, et Hydro-Québec, à ma connaissance, aurait assurément  
1295 soulevé l'élément auprès de la Ville s'il n'y avait pas possibilité de faire de l'enfouissement. On  
n'en serait pas rendu à préparer des plans et devis définitifs pour réaliser l'enfouissement, si cette  
problématique-là avait été soulevée dès le départ et qu'il n'y aurait pas possibilité de raccorder  
les résidences. Je ne vois pas pourquoi est-ce qu'on enfouirait un réseau et qu'il ne servirait pas,  
là.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Puis, est-ce qu'il y a des informations à l'effet que le service serait moins fiable si les fils  
sont enfouis que s'ils sont dans les airs?

1305

1310

**M. ALAIN RENAUD :**

Pas à ma connaissance. On va vérifier l'information parce que c'est un détail qui est assez important, à mon avis.

1315

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, oui.

1320

**M. ALAIN RENAUD :**

On va vérifier cette information-là et on va retransmettre auprès de la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

1325

O.K. Puis du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a une contre-indication à enfouir des fils électriques dans cette zone?

**Mme ISABELLE NAULT :**

1330

Comme monsieur Renaud a dit, les spécialistes dans le domaine de l'électricité, c'est Hydro-Québec, donc moi, à mon niveau, je ne peux pas vous répondre sur cette question-là. Par contre...

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Vous dites concernant l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*?

**Mme ISABELLE NAULT :**

1340

Ce que je peux voir, c'est s'il y a enfouissement au niveau de la berge ou à l'intérieur de la plaine inondable, ce qui peut être en lien avec la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est qu'en effet, le creusement nécessiterait, ou la mise en place, l'action de...

**LE PRÉSIDENT :**

1345

L'action d'enfouir les fils.

**Mme ISABELLE NAULT :**

1350

Exact. Mais sinon, l'électricité comme telle, on laisse ça à Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1355 O.K. Merci Madame Nault. Mais du côté de monsieur Renaud, l'autre volet de la question de monsieur Mantha, c'était la responsabilité. Est-ce que le fait que la Ville enfouisse les fils ferait en sorte qu'elle augmenterait la responsabilité de la Ville par rapport à l'alimentation hydroélectrique?

**M. ALAIN RENAUD :**

1360 Les réseaux vont demeurer propriétés des utilités publiques, ce n'est pas une propriété municipale, comme partout ailleurs. À cet égard-là, je ne vois pas de quelle façon la responsabilité municipale pourrait être mise en cause, d'autant plus si le réseau est autorisé et correspond aux normes en vigueur à cet égard-là.

1365 On pourra vérifier cette information-là, mais comme je dis, de prime abord, la Ville n'est pas propriétaire des réseaux. On fait un choix de passer d'un réseau aérien à un réseau souterrain, la Ville défraie les coûts d'enfouissement en partenariat avec Hydro-Québec, mais au-delà de ça, non.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Mantha, avez-vous d'autres questions?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1375 Oui. Je vais retourner sur la contamination, ça va être la dernière. La Municipalité a fait l'étude de caractérisation des berges en hiver alors que le niveau de la nappe phréatique était élevé et la profondeur de forage a été ajustée en conséquence de la profondeur de la nappe phréatique. C'est que le type, lorsqu'il est venu prendre le forage, il a foré, il a foré dans l'eau, il dit non, il dit : « Je ne vais pas dans l'eau, je vais à la surface de l'eau. »

1380 Si la Municipalité avait fait son étude de caractérisation des berges en juillet, alors que la nappe phréatique est à son plus bas, et ajusté son forage en conséquence, aurait-on eu les mêmes résultats? Je vais vous expliquer qu'est-ce qu'il en est.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on comprend la question.

1390

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Vous comprenez la question?

1395

**LE PRÉSIDENT :**

On comprend la question.

1400

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Parce qu'il y a une déviation de terrain en avant et en arrière de chez moi de sept pieds, et que moi, j'ai fait une excavation, voilà 25 ans, à dix pieds, parce que j'étais obligé d'aller à dix pieds.

1405

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1410

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Parce que j'avais de la contamination, il fallait que je pompe ça puis c'était dégueulasse. En étant dix pieds plus bas, ça veut dire que lui, il est allé à trois pieds. Est-ce que les tests relèvent la réalité?

1415

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Renaud?

1420

**M. ALAIN RENAUD :**

Je vais laisser monsieur Roberge préciser sur cette information-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1425

Puis après ça, j'irai voir le spécialiste du ministère de l'Environnement pour savoir si c'est mieux en hiver qu'en été.

**M. JEAN ROBERGE :**

1430

Dans les faits, la caractérisation s'est faite effectivement à l'automne, puis on a, dans les caractérisations qu'on fait, effectivement, on cherche une nappe phréatique, mais ce n'est pas

1435 nécessairement la même nappe phréatique à tous les endroits. Essentiellement, on va faire un forage, lorsqu'on a trouvé un horizon qui contient suffisamment d'eau pour nous permettre de faire un échantillonnage correct, on poursuit le forage jusqu'à ce qu'on arrive à une couche qui soit imperméable. On s'organise pour rester dans un seuil d'imperméabilité, parce que ce qu'on cherche à obtenir c'est, dans la majorité des cas, la qualité de l'eau dans un horizon distinct.

1440 Donc, on se fiera que les couches supérieures sont moins intéressantes parce que de toute façon, c'est du remblai de fondation dans les rues, et normalement ce sera du remblai propre. Donc, quand on arrive dans les matériaux hétérogènes et qui sont les remblais historiques ou dans le terrain naturel, il y a deux choses qu'il faut tenir en ligne de compte : un, on descend jusqu'à ce qu'on capte une nappe phréatique qui est représentative des conditions qu'on recherche et, en même temps, il faut faire attention pour ne pas descendre trop creux, de manière à percer des strates de sols sous cette nappe qu'on veut caractériser, dans l'éventualité, 1445 parce que là, par le temps qu'on a fini nos forages, on n'a pas encore échantillonné, on ne veut pas occasionner de contamination par création d'un corridor migratoire à travers différentes couches qui seraient peut-être plus susceptibles à la propagation de la contamination.

1450 Donc, ce n'est pas juste simplement un jeu de « trouve un peu d'eau puis arrête de forer », c'est un petit peu plus compliqué que ça, et je n'irai pas là aujourd'hui. Et puis on a un ensemble de forages qui ont été réalisés sur la longueur de la rue et différents horizons de matériel ont été caractérisés, échantillonnés, autant au niveau des matériaux des sols qu'au niveau des eaux souterraines.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez un complément d'information?

1460 **M. BERNARD GABOURY :**

1465 Bien, je crois que la méthode de caractérisation d'une emprise de route comme ça, on essaie d'identifier la zone de la fondation de la route et, ensuite de ça, on essaie d'identifier à quel endroit les remblais se terminent et aussi, où se situe l'eau souterraine pour pouvoir prendre des échantillons représentatifs.

1470 C'est sûr que dans un forage, on peut prendre plusieurs échantillons en profondeur, mais lorsque les analyses nous démontrent que, mettons, en surface c'est contaminé, puis plus on analyse d'échantillons en profondeur, plus on trouve que c'est propre, bien là, on a déterminé où se situait la contamination. Donc, ce n'est pas nécessaire d'aller très, très profondément. Si on tombe dans le sol naturel ou dans un sol qui n'est pas contaminé, on considère que le remblai est terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

1475

Merci beaucoup. Monsieur, ça va? Madame Gauthier aussi? Oui?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1480

J'aurais une question pour vous, Monsieur. Le promoteur propose une période d'échantillonnage des eaux souterraines deux fois par an pour cinq ans après projet, est-ce que vous jugez adéquat cet échantillonnage-là?

**M. BERNARD GABOURY :**

1485

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1490

Monsieur Mantha, avez-vous une autre question?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1495

Une dernière. Est-ce qu'on peut retourner à la dernière séquence?

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle séquence, celle du central ou de l'est?

1500

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1505

La portion est? Cette portion-là?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1510

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1515

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Je remarque que la rue Jacques-Cartier est changée un peu de son axe. Je voudrais savoir si la Municipalité a envisagé de remettre la rue Jacques-Cartier dans son axe original d'autrefois, qui était à la montée Laflèche qui donnerait à la rue Richer.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez la montrer avec le pointeur au laser, la montée Laflèche?

1525

**M. ANDRÉ MANTHA :**

La montée Laflèche?

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Oui? Avez-vous le pointeur, que vous pouvez... Ah, on ne la verra pas, elle est plus haute, c'est ça? Elle est de l'autre bord de Saint-Louis? O.K.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1535

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1540

Donc, votre question?

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1545

Bien, c'est qu'en mettant la rue Jacques-Cartier là, au lieu de la mettre tel qu'ils proposent, elle éviterait d'avoir peut-être un désastre écologique, ça éviterait tous les problèmes qu'il y aurait là, elle pourrait mettre seulement la piste cyclable et le poste d'observation et tout serait réglé. Mais il faudrait surtout avoir la permission de la Commission de la capitale nationale.

**LE PRÉSIDENT :**

1550

Mais là, vous donnez des opinions.

**M. ANDRÉ MANTHA :**

1555

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

Vous viendrez nous le dire le 30. Mais avez-vous envisagé, est-ce que vous avez étudié ça, cette proposition-là?

1560

**M. ALAIN RENAUD :**

Ça revient un petit peu aux mêmes questions qui ont été soulevées tantôt, à savoir un rabatement différent de ce qui est proposé actuellement. Comme on mentionnait d'entrée de jeu, c'est que dans les premières esquisses du projet, on remonte au milieu des années 90, la Promenade des Draveurs, qu'était appelé à cette époque-là le concept, faisait en sorte qu'on avait la rue en arrière-lot complètement. Donc, ce concept-là étant abandonné en raison de la présence du dépotoir ou de l'ancien site de disposition des matériaux secs, et ça revient à la même question, là. On changerait, encore en passant au travers du parc, ce qui est quelque chose qu'on veut éviter de faire, tout simplement.

1565

1570

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça va, Monsieur Mantha?

1575

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Mais qu'est-ce qu'il dit, c'est curieux, moi, j'ai fait partie de toutes les consultations...

1580

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, on ne veut pas... Avez-vous une question?

1585

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Bien, je vais embarquer ça dans mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, dans votre mémoire.

1590

**M. ANDRÉ MANTHA :**

Bonjour.

1595

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1600

**Mme ISABELLE NAULT :**

J'aurais une petite précision pour madame Gauthier concernant le suivi pour les eaux souterraines. Dans le fond, ce qui a été pris comme engagement par le promoteur, c'est de faire un suivi pendant cinq ans, une fois l'an, deux fois par années, puis ensuite cinq autres années, mais à ce moment-là, aux deux ans. C'était juste en complément.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Nault.

1610

Moi, je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience. Il me reste un citoyen – monsieur Gendron, je ne vous avais pas oublié, je voulais juste fermer le registre. Donc, Monsieur Gendron, nous vous écoutons.

1615

**M. MARIO GENDRON :**

Monsieur le président, si on voulait revenir à la partie ouest de la rue? Ma question est au sujet des terres contaminées, combien de sites de forage et combien de carottes et à quelle profondeur le promoteur a fait sur la partie arrière des terrains, ici, pour les stationnements?

1620

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., c'est clair. Du côté du promoteur?

1625

**M. JEAN ROBERGE :**

Je vais prendre la parole, donnez-moi 30 secondes, une minute, la réponse est entière dans les études, parce que c'est un rapport qui est en annexe à l'étude d'impact. Ceci étant dit, si vous me donnez deux minutes, je peux trouver l'information, j'ai le document derrière moi.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. On va vous donner le temps qu'il faut pour avoir la réponse, demeurez là. Madame Gauthier, est-ce que vous avez certaines questions en suspens?

1635

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1640 Oui, je pourrais bien vous en poser. J'aimerais savoir, concernant les aménagements qui vont se faire sur le site, est-ce que vous avez prévu des installations sanitaires ou des abreuvoirs publics?

**M. ALAIN RENAUD :**

1645 Non, aucun aménagement de cette nature-là n'a été prévu. Ce qu'il faut comprendre c'est que dans le cadre du Festival des montgolfières, entre autres, on installe des aménagements portatifs pour ces types d'activité là, ces festivités-là. Avoir des installations permanentes, il y a déjà une installation qui est – je vous la montre à l'instant – il y a une petite, un petit bâtiment de service, si on peut dire, à cet emplacement-là ici, qui est déjà existant et qui offre, si je ne me trompe pas, encore des installations sanitaires à cet égard-là.

1650 Au niveau de l'eau potable, et cetera, c'est des aménagements qui se font de moins en moins dans les municipalités au niveau des parcs, et cetera, en raison des problématiques de contamination. L'usage n'est pas souvent assez fréquent et le vandalisme qui en découle souvent. Donc, c'est des installations qu'on doit hiverner également, donc pour l'instant, il n'y a pas d'aménagement prévu à cet égard-là dans le projet.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1660 Juste pour revenir, parce que je l'ai vu aujourd'hui cet endroit-là que vous venez de pointer, donc il va pouvoir être utilisé par ceux, par exemple, qui vont se déplacer puis venir utiliser le sentier multifonctionnel? Ou est-ce que ce n'est pas utilisable en ce moment? Parce que là, les portes sont toutes bien barrées, je comprends qu'on est au mois d'octobre, mais au mois de juillet, par exemple?

**M. ALAIN RENAUD :**

1670 On pourra vérifier ce qui peut être fait, effectivement, ça aurait peut-être quelque chose d'intéressant compte tenu que c'est dans un bâtiment qui est déjà aménagé et qui est accessible. À ma connaissance, ils le demeurent accessibles lors des festivités, ces éléments-là. Autres que ça, question de vandalisme, encore une fois, compte tenu qu'il est un petit peu en retrait à l'arrière, les installations sont fermées, autres que pour des activités. Mais on en prend bonne note à cet égard-là pour effectivement le lien cyclable, si les gens veulent, dans le cadre de l'été, il y aurait peut-être quelque chose qui peut être fait à cet égard-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1680

Et Monsieur Roberge, est-ce que vous avez trouvé la réponse?

**M. JEAN ROBERGE :**

1685

Effectivement. Donc, je fais référence, ici, à l'annexe D de l'étude d'impact et où on a identifié... ce sont 42 fosses exploratoires qui ont été faites pour fins d'échantillonnages, ainsi que cinq puits d'observation qui ont été installés pour le captage des eaux souterraines.

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Merci. Monsieur Gendron, avez-vous d'autres questions?

**M. MARIO GENDRON :**

1695

Non, Monsieur le président, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

Vous n'avez plus de question? Non? Madame Gauthier, est-ce que vous avez quelques questions?

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1705

Je vais essayer de vous en trouver. On a eu, hier, des citoyens qui se sont inquiétés par rapport au positionnement des arbres, moi, je me questionne par rapport aux lampadaires; combien de lampadaires est-ce que, en fait, quel type de lampadaire, plutôt, que vous prévoyez installer?

**M. JEAN ROBERGE :**

1710

1715

Essentiellement, donc dans les études d'avant-projet, la discussion avait eu lieu, à savoir quel type de lampadaire on allait installer. De toute évidence, le type et l'emplacement des lampadaires sont des éléments critiques, à savoir qu'on ne veut pas créer ou modifier l'environnement nocturne pour les résidents. Donc, la façon la plus, on dirait pour optimiser ces critères-là, tous les lampadaires qui seront posés du côté trottoir, c'est-à-dire du côté résidence, vont être posés avec un éclairage diffus et dirigé vers les rues, de manière à ne pas être envahissants pour les résidences, et du côté du sentier, la position n'est pas encore confirmée, à savoir que le sentier va être éclairé, lui, en tout temps, mais le lampadaire qui avait été proposé

1720 lors des études de conception, c'est un lampadaire double avec un pendant du côté du sentier et un pendant du côté de la rue, mais encore une fois, avec un éclairage qui est diffus, d'ambiance.

1725 Le modèle qu'on avait adopté, pas nécessairement pour en avoir le fini architectural, mais pour en définir, si on veut, le coût, principalement, pour entrer dans la gamme des différents produits, ressemblerait à ce que la Ville a utilisé pour les aménagements des rues, maintenant ce qui s'appelle des Allumettières et le boulevard Maisonneuve, dans sa portion centre-ville du secteur Hull.

**LE PRÉSIDENT :**

1730 Ça va, Madame Gauthier? Une dernière? Oui, allez-y.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1735 Oui, par contre, elle va s'adresser à la Ville. Concernant les espèces envahissantes qui se retrouvent sur votre territoire, est-ce que vous avez un programme spécifique d'éradication ou quelque chose de cette nature-là?

**M. YVON DALLAIRE :**

1740 Pour cette question, je vais demander à monsieur Cassivi s'il peut répondre, s'il pourrait répondre?

**M. DAVE CASSIVI :**

1745 Donc, la réponse rapide c'est non. On a quelques projets pilotes avec des organismes en place, mais rien de politique globale, on n'en a pas, non.

**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire :**

1750 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Mais est-ce que les travaux peuvent accroître la prolifération de ces espèces-là?

1760

**M. DAVE CASSIVI :**

C'est un risque, comme chaque travail d'excavation où est-ce qu'il y a du déplacement de remblai et tout ça, mais c'est commun à l'ensemble des travaux d'excavation, il n'y a rien de particulier pour ce site-là.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Germain, ça va?

1770

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

Moi, j'irais du côté du ministère du Développement durable. C'est sûr qu'il y a eu des mentions au sujet des plantes envahissantes dans le milieu humide qui était proposé comme compensation pour l'habitat du poisson, dans le PR.6. La question que je me posais c'est, est-ce que des interventions d'éradication de plantes envahissantes, est-ce que c'est vraiment souhaitable, ça, dans les milieux humides de type naturel? Est-ce que c'est conseillé ou déconseillé?

1775

**Mme ISABELLE NAULT :**

1780

Votre question c'est si les plantes envahissantes sont conseillées dans un habitat du poisson en compensation?

**M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

1785

Si on a un milieu humide, disons, relativement naturel qui est envahi par des plantes envahissantes, est-ce que c'est bénéfique de chercher à faire des campagnes physiques d'éradication à ce moment-là, dans le milieu humide?

1790

**Mme ISABELLE NAULT :**

Il faut comprendre que les plantes exotiques envahissantes ont une grosse caractéristique, c'est leur envahissement. Donc, leur éradication est vraiment difficile, puis c'est très dangereux de venir jouer puis d'essayer de les contrôler à ce moment-là. Pour ce qui est du milieu de compensation, c'est un élément qui est pris en compte pour considérer la valeur écologique du milieu. Évidemment, quand il y a un milieu qui est envahi par une plante exotique envahissante, comme ici, on a le phalaris roseau, ça diminue la valeur écologique du milieu.

1795

Au ministère de l'Environnement, pour répondre un peu à madame Gauthier, on a des politiques internes, on demande, quand il y a des travaux en eau, que la machinerie soit nettoyée

1800

pour empêcher les plantes exotiques envahissantes de se disperser comme ça – une machinerie part d'un milieu, va à l'autre.

1805 Le promoteur a aussi pris engagement que les déblais des rives allaient être traités hors site, entre autres à cause des plantes exotiques envahissantes, donc ce qui limite la probabilité de dispersion. Mais c'est un élément qui est pris en compte dans le cadre des travaux puis qui est considéré lors de l'analyse environnementale, on a des experts chez nous aussi à ce niveau-là.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau. Donc ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions; la commission compte les recevoir, au plus tard, dans les 48 prochaines heures.

1815 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants, au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu le 30 octobre à 19 h, à la salle Rembrandt-Monet de l'Hôtel Clarion au Centre des conférences de Gatineau, pour se rapprocher davantage, à la demande des citoyens, du lieu.

1820 Entretiens, la commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à la bibliothèque Bowater pour y référer.

1825 L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE.

1830 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Poliquin, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard, le 16 octobre à 17 h. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle.

1835 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seules la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront pas appelés à intervenir devant la présente commission.

1840

1845 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités ou des organismes municipaux ou paramunicipaux pour le projet et ses répercussions. Je vous accorderai 15 minutes de présentation. Il va de soi que mes collègues et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission d'enquête.

1850 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Renaud et son équipe, de même que les personnes-ressources qui ont fourni toute l'information au cours de cette première partie d'audience. Merci beaucoup. Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

1855 Enfin, je remercie les gens de la technique, monsieur Richard Grenier, monsieur Richard Dubé, la sténotypiste Yolande Teasdale, de même que l'équipe de la commission d'enquête, Jean-François Bergeron, Marie Conilh de Beyssac, Karim Chami; à l'arrière de la salle, le conseiller en communication, Alexandre Corcoran-Tardif et la coordonnatrice, madame Renée Poliquin, ainsi que mes collègues, Michel Germain et Marie-Hélène Gauthier.

1860 Au plaisir de vous revoir le 30 octobre prochain, merci encore pour votre participation à cette première partie d'audience.

## AJOURNEMENT

\*\*\*\*\*

1865 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1870 ET J'AI SIGNÉ :

1875 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.